

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 832

26 mars 2015

SOMMAIRE

Albatros Holdings S.A.	39899	EPF Acquisition Co 30 S.à r.l.	39890
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	39899	Europa Park Gemeinschaften S.A.	39894
Äre-Resto Hausgemachten Kichen	39920	European Business Network S.A.	39895
Cana Capital International	39898	Eurowire	39896
Candle LuxCo 2 S.à r.l.	39898	FB Holding S.A.	39890
Capital Gestion	39897	Financement Commercial SPF S.A.	39890
Carolux Finance SA	39893	Finanz Investor Holding A.G.	39890
Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch	39892	Fitness First Luxembourg	39897
CBM S.à r.l.	39892	FMI S.A.	39891
Centrix Beteiligungen AG	39893	Focus Window Investors S.à.r.l.	39897
CETP II Advisor S.à r.l.	39892	FWP Lux Feeder Alpha S.A.	39933
CETP II Vienna Finance S.à r.l.	39898	Gilux S.A.	39936
Charme Investments S.C.A.	39930	Hamer S.A.	39936
Clavier S.A. SPF	39893	HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G.	39891
Conversigest S.A.	39893	Luna Invest S.A.	39912
Coriant International S.à r.l.	39891	Milort S.A.	39899
Cyrnea Sud SA	39894	Octavie	39926
DB Advisors SICAV	39895	SAI Holding S.à r.l.	39921
Demelux S.à r.l.	39897	Sanlorenzo Adria East SA	39908
Diamalt International S.A.	39896	Security Capital European Realty Manage- ment Sàrl	39934
Diaspora Productions S.à r.l.	39896	Spotify Technology S.A.	39906
Doll S.à r.l.	39899	Springlux S.à r.l.	39901
Elektra Finanzierung A.G.	39894	Tekero	39900
Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A.	39895	Trifi S.à r.l.	39905

Financement Commercial SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.981.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 Février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Financement Commercial SA la société Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027490/12.

(150031996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

FB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.424.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2015

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015027481/13.

(150031218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 56.365.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à 19.30 heures le 5 janvier 2015.

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027492/14.

(150031920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

EPF Acquisition Co 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.232.

—
Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 17 février 2015

En date du 17 février 2015, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 30 S.à r.l. à la société EPF Acquisition Co 31 S.à r.l.,

La société EPF Acquisition Co 31 S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 30 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027449/15.

(150031699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

FMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 34.488.

Résolution du conseil d'administration de la société

Le conseil d'administration s'est réuni spontanément en date du 16.02.2015 et a décidé
- de désigner comme dépositaire des actions au porteur de la société FMI SA, Maître Cathy ARENDT, avocat à la Cour, demeurant à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- d'informer les actionnaires de la société de cette nomination et de les inviter à déposer sans faute leurs actions entre les mains du dépositaire, ainsi désigné.

La présente résolution est prise à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration

Fait à Betrange, le 16.02.2015.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015027502/17.

(150032121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Coriant International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.466.

EXTRAIT

Le siège social de la société Coriant International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.466, a été transféré avec effet au 16 février 2015 du 7, rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg-Findel à l'adresse suivante:

6, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015028271/18.

(150032250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Beschluss des Verwaltungsrats vom 17. Februar 2015

Frau Rechtsanwältin

Elisabeta Schidowezki

11A, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1^{er}, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberaktien bestellt. Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 17. Februar 2015.

MMS Mercury Management Services S.A.

Götz Schöbel

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015027559/19.

(150031639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.133.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte de la résolution du 19 janvier 2015 de la société Castorama Polska Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée de droit polonais, ayant son siège social à Ulicy Krakowiakow 78, Varsovie, Pologne et inscrite au registre des sociétés polonaises KRS sous le numéro 0000024785, qu'il a été décidé de prononcer la fermeture de la Succursale, succursale luxembourgeoise de la Société, à compter du 1^{er} février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015028260/15.

(150032347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

CBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 168.855.

Suite à la décision du Service de la Topographie et de la Géomatique de la Ville de Luxembourg, les gérants notifient que le siège social de la société CBM S.à.r.l. est modifié du 31, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 19, Rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

CBM S.à r.l.

Philippe De Groulaer

Gérant

Référence de publication: 2015028283/16.

(150032599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

CETP II Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.923.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 17 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 17 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

4. L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suite: 57, Berkely Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

CETP II Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015028291/23.

(150032781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Conversigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.770.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du poste d'Administrateur Délégué, délégué à la gestion journalière de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 15 février 2015.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2015028269/10.

(150033149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Clavier S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 171.221.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 15 janvier 2015 que la Fiduciaire D+C S.à.r.l. , 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est nommée comme dépositaire des actions de la Société par application de la loi du 28 juillet 2014 concernant l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2015028296/13.

(150033130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Carolux Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 139.875.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 16 février 2015 à 9h00

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de nommer la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) Sarl, ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164 487 comme Dépositaire de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLUX FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015028282/15.

(150032525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Centrix Beteiligungen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.602.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour: CENTRIX BETEILIGUNGEN AG

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028289/16.

(150032472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 41.610.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par vidéoconférence le lundi 19 janvier 2015

Première résolution

En application de la loi du 28 juillet 2014, le Conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet immédiat, WV-Conseil S.à r.l. Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg B132.643 ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la société.

La présente nomination pourra être révoquée pour juste motif ou sans motif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015028357/17.

(150032348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Cyrnea Sud SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.087.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 16 février 2015 à 10h00

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration nomme Maître Franck-Olivier CERA, avocat au Barreau de Luxembourg (Liste IV), né le 21 octobre 1971 à Annecy, (France), domicilié au cabinet AMMC Law S.A., société d'avocats inscrite au Barreau de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.465, domiciliée au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que dépositaire dans le sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur modifiant l'article 42 de la loi du 10 août 2015 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYRNEA SUD S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015028309/18.

(150032478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Europa Park Gemeinschaften S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6-8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 13.544.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue le 11 octobre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

Madame Michelle JACOBS, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling a été réélue en tant qu'Administratrice de la société pour une durée de trois années.

Madame Marie-Reine KNEPPER, épouse Alphonse LENTZ, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling a été réélue en tant qu'Administratrice de la société pour une durée de trois années.

Monsieur Gilbert POITIERS, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling a été réélu en tant que Administrateur de la société pour une durée de trois années.

Monsieur Claude SCHOTT, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling a été réélu en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice de l'année 2014.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la société EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN S.A.

Référence de publication: 2015028369/19.

(150032094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028323/9.

(150032571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 94.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028346/10.

(150032711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

European Business Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5820 Fentange, 2A, rue Adolphe Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 60.461.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 12 janvier 2015

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs pour une période de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Madame Christine CRAIGHERO, née le 21 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant 14 An der Kettenbach L-5222 Sandweiler

- Monsieur Anthony J. NIGHTINGALE, né le 2 juillet 1960 à Kingston (Royaume Uni), demeurant 16, rue Georges Hamen L-5219 Sandweiler

- Monsieur Paul NIGHTINGALE, né le 13 décembre 1955 à Epsom (Royaume Uni), demeurant 50 Willian Way SG6 2AL Letchworth Herts (Royaume Uni)

Administrateur délégué

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Anthony J. NIGHTINGALE, né le 2 juillet 1960 à Kingston (Royaume Uni), demeurant 16, rue Georges Hamen L-5219 Sandweiler est renouvelé pour une période de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Président du conseil d'administration

Monsieur Anthony J. NIGHTINGALE, né le 2 juillet 1960 à Kingston (Royaume Uni), demeurant 16, rue Georges Hamen L-5219 Sandweiler est nommé Président du Conseil d'administration pour une période de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de commissaire aux comptes, Monsieur Keith Darby, né le 30 avril 1957 à Brighton (Royaume Uni) demeurant 5 Impasse des Vergers F-57570 Haut-Rentgen (France) pour une période de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2015028348/35.

(150032477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Diaspora Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 179.228.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 18 février 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de DIASPORA PRODUCTIONS S.A.RL., portant le matricule RC.S. Luxembourg sous la section B 179228, de l'adresse actuelle 29, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg à 179, Rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015028332/14.

(150032844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Diamalt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 174.278.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 13 février à 15 heures 30

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de nommer la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) Sàrl, ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164 487 comme Dépositaire de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAMALT INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015028331/15.

(150032529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Eurowire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.011.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mr Anders Berg a cédé 132 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Eurowire Sàrl.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mr Niclas Berg a cédé 17 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Eurowire Sàrl.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mrs Jenny Berg a cédé 17 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Eurowire Sàrl.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mrs Camilla Berg a cédé 17 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Eurowire Sàrl.

La Société Berg Group Holding AB, est à ce jour l'associé unique de la Société Eurowire Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2015.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015028371/25.

(150033198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Demelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 83.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028326/9.

(150032501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.332.

Conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration a désigné European Fund Administration, 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur émises sous forme physique de la SICAV avec effet au 11 janvier 2015.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015028278/12.

(150032746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Focus Window Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 132.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.204.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 octobre 2014

1. Monsieur Dennis Wagner a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 octobre 2014.
2. Madame Beth H. Laschinger, administratrice de sociétés, né le 18 novembre 1975 à Cleveland, Ohio (Etats-Unis), demeurant professionnellement à 200, Public Square, Suite 2020, Cleveland, OH 44114 (Etats-Unis) a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Focus Window Investors S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015028380/16.

(150032871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Fitness First Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.407.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec avec effet du 31 janvier 2015

-

- De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, (Pays- Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg et M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, (Royaume Uni) ayant sa résidence professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme Gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fitness First Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2015028377/17.

(150032479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Candle LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.474.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Février 2015.

Candle Luxco 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2015028277/14.

(150033042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Cana Capital International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.548.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- Société à responsabilité limitée CANA CAPITAL INTERNATIONAL Sarl, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 8 février 2011, (N° R.C.S.B128.548)

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015028275/16.

(150033113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

CETP II Vienna Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.970.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 16 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica K. Herberg;
- CETP II Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 16 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CETP II Advisor S.à r.l., avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

CETP II Vienna Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015028292/24.

(150032673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028334/9.

(150032558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Albatros Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.374.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.933, dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027159/12.

(150031795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Milort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.452.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour: MILORT SA

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015027754/16.

(150031131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 3.864,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites du gérant unique de la Société en date du 13 novembre 2014, que la Société a décidé de transférer son siège social du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015028167/17.

(150032442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Tekero, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 10, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.290.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TEKERO", établie et ayant son siège social à L-8327 Olm, 4, rue de l'Indépendance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144290, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 18 février 2009,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-8017 Strassen, 10, rue de la Chapelle;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-8017 Strassen, 10, rue de la Chapelle et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TEKERO", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La durée de la société est illimitée."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de supprimer toute référence à la souscription, libération et détention des actions dans l'article 3 des Statuts;
- de supprimer la deuxième phrase de l'article 9 des Statuts; et
- de modifier l'article 11 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“L’assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l’avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l’assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.”

Aucun autre point n’étant porté à l’ordre du jour de l’Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l’Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 février 2015. 2LAC/2015/2617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015028834/71.

(150032415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Springlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.562.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Springlux Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred sixty thousand two hundred sixty euro and one cent (EUR 860,260.01), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg; and

Springlux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred sixty-six thousand thousand two hundred forty euro (EUR 866,240.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.419,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg,

in their capacity as shareholders (the "Shareholders") of Springlux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.562 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, dated 24 November 2014, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 January 2015, number 14, page 651 (the "Articles").

The proxies given under private seal, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda is the following:

Agenda

1. Change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to South African Rand (ZAR) at a rate of 1 EUR = 13.1443 ZAR (exchange rate dated 10th February 2015 of the European Central Bank website).

2. Conversion of the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A5 ordinary shares and class B1 to class B5 preference shares, and subsequent reallocation of the existing sixteen million four hundred thirty thousand three hundred seventy-five (16,430,375) shares into sixteen million four hundred thirty thousand three hundred seventy-five (16,430,375) class A1 ordinary shares.

3. Approve the increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred twelve thousand one hundred twenty-four South African Rand (ZAR 11,712,124.-) so as to raise it from its present amount of

one hundred sixty-four thousand three hundred three South African Rand and seventy-five cents (ZAR 164,303.75) to eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,427.75), by the issue of two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) new classes in each of the classes A1 to A5 ordinary shares, together with a share premium in a total amount of one billion one hundred fifty-nine million five hundred thousand two hundred eighty-eight South African Rand and three cents (ZAR 1,159,500,288.03), paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to South African Rand (ZAR) at a rate of 1 EUR = 13.1443 ZAR (exchange rate dated 10th February 2015 of the European Central Bank website) and acknowledge that the share capital of the Company now amounts to one hundred sixty-four thousand three hundred three South African Rand and seventy-five cents (ZAR 164,303.75) represented by sixteen million four hundred thirty thousand three hundred seventy-five (16,430,375) shares having a nominal value of one South African Rand cent (ZAR 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A5 ordinary shares and class B1 to class B5 preference shares, and subsequent reallocation of the existing sixteen million four hundred thirty thousand three hundred seventy-five (16,430,375) shares into sixteen million four hundred thirty thousand three hundred seventy-five (16,430,375) class A1 ordinary shares.

Further to the conversion, the holding per Shareholder shall be allocated as follows: one (1) class A1 ordinary share is held by Springlux Topco S.à r.l., aforementioned and sixteen million four hundred thirty thousand three hundred seventy-four (16,430,374) class A1 ordinary shares are held by Springlux Midco S.à r.l..

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred twelve thousand one hundred twenty-four South African Rand (ZAR 11,712,124.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-four thousand three hundred three South African Rand and seventy-five cents (ZAR 164,303.75) to eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,427.75) by the issue of:

- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) new class A1 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) new class A2 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) new class A3 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) new class A4 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) new class A5 ordinary shares,

with a nominal value of one South African Rand cent (ZAR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of one billion one hundred fifty-nine million five hundred thousand two hundred eighty-eight South African Rand and three cents (ZAR 1,159,500,288.03).

Subscription and Payment

The New Shares and share premium have been subscribed and paid in its entirety by Springlux Midco S.à r.l., aforementioned, through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to one billion one hundred seventy-one million two hundred twelve thousand four hundred twelve South African Rand and three cents (ZAR 1,171,212,412.03) is allocated as follows: eleven million seven hundred twelve thousand one hundred twenty-four South African Rand (ZAR 11,712,124.-) to the share capital of the Company and one billion one hundred fifty-nine million five hundred thousand two hundred eighty-eight South African Rand and three cents (ZAR 1,159,500,288.03) to the share premium account of the Company.

Proof that the amount of one billion one hundred seventy-one million two hundred twelve thousand four hundred twelve South African Rand and three cents (ZAR 1,171,212,412.03) is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at eleven million eight hundred seventy-six thousand four hundred twenty-seven South African Rand and seventy-five cents (ZAR 11,876,427.75) divided into:

- two hundred fifty million six hundred seventy-two thousand eight hundred fifty-five (250,672,855) class A1 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A2 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A3 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A4 ordinary shares,
- two hundred thirty-four million two hundred forty-two thousand four hundred eighty (234,242,480) class A5 ordinary shares,

having a nominal value of one South African Rand cent (ZAR 0.01) each and fully paid up; all class A1 to class A5 ordinary shares are referred as the "Ordinary Shares". All class B1 to class B5 preference shares to be issued from time to time by the Company, with a nominal value of one South African Rand cent (ZAR 0.01) each, shall be referred to as the "Preference Shares", together with the Ordinary Shares, referred to as the "Shares" ".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Springlux Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de huit cent soixante mille deux cent soixante euros et un centime (EUR 860.260,01), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg; et

2. Springlux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de huit cent soixante-six mille deux cent quarante euros (EUR 866.240,-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.419,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;

en leurs qualités d'associés (les "Associés") de Springlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.562 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2014, dont les statuts n'ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 janvier 2015, numéro 14, page 651 (les "Statuts").

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la devise du capital sociale d'Euros en Rands Sud Africain sur la base d'un taux de change de EUR 1 = ZAR 13,1443 (sur base du taux de change en date du 10 février 2015 fourni sur le site de la Banque Centrale Européenne).

2. Conversion des parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en parts sociales ordinaires de catégories A1 à A5 et en parts sociales préférentielles de catégorie B1 à B5 et réallocation des parts sociales existantes.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze million sept cent douze mille cent vingt-quatre Rand Sud Africain (11.712.124 ZAR) afin de porter son montant actuel de cent soixante-quatre mille trois cent trois Rand Sud Africain et soixante-quinze centimes (ZAR 164.303,75) à onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent vingt-sept Rand Sud Africain et soixante-quinze centimes (11.876.427,75 ZAR) par l'émission de deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) nouvelles parts sociales ordinaires dans chaque catégorie A1 à A5, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de un milliard cent cinquante-neuf million cinq cent mille deux cent quatre-vingt-huit Rand Sud Africain et trois centimes (1.159.500.288,03 ZAR), payés par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de modifier la devise du capital sociale d'Euros en Rands Sud Africain sur la base d'un taux de change de EUR 1 = ZAR 13,1443 (sur base du taux de change en date du 10 février 2015 fourni sur le site de la Banque Centrale Européenne), étant entendu que le capital social est maintenant fixé à cent soixante-quatre mille trois cent trois Rand Sud Africain et soixante-quinze centimes (ZAR 164.303,75) représenté par seize million quatre cent trente mille trois cent soixante-quinze (16.430.375) parts sociales.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer différentes catégories de parts sociales de la Société, c'est-à-dire des parts sociales ordinaires de catégories A1 à A5 et des parts sociales préférentielles de catégorie B1 à B5, et de réallouer subséquemment les seize million quatre cent trente mille trois cent soixante-quinze (16.430.375) en seize million quatre cent trente mille trois cent soixante-quinze (16.430.375) parts sociales ordinaires de catégorie A1.

Suite à la conversion, la détention par Associé sera comme suit: une (1) part sociale ordinaire de catégorie A1 est détenue par Springlux Topco S.à r.l., susmentionnée, et seize million quatre cent trente mille trois cent soixante-quatorze (16.430.374) parts sociales ordinaires de catégorie A1 sont détenues par Springlux Midco S.à r.l., susmentionnée.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze million sept cent douze mille cent vingt-quatre Rand Sud Africain (11.712.124 ZAR) afin de porter son montant actuel de cent soixante-quatre mille trois cent trois Rand Sud Africain et soixante-quinze centimes (ZAR 164.303,75) à onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent vingt-sept Rand Sud Africain et soixante-quinze centimes (11.876.427,75 ZAR) par l'émission de:

- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A1,

- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A2,

- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A3,

- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A4,

- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A5,

(les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de un milliard cent cinquante-neuf million cinq cent mille deux cent quatre-vingt-huit Rand Sud Africain et trois centimes (1.159.500.288,03 ZAR) payés par apport en numéraire.

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales et la prime d'émission ont été souscrites et payées en intégralité par Springlux Midco S.à r.l., susmentionnée, par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à un milliard cent soixante-et-onze million deux cent douze mille quatre cent douze Rand Sud Africain et trois centimes (1.171.212.412,03 ZAR) est affecté comme suit: onze million sept cent douze mille cent vingt-quatre Rand Sud Africain (11.712.124 ZAR) au capital social de la Société et un milliard cent cinquante-neuf million cinq cent mille deux cent quatre-vingt-huit Rand Sud Africain et trois centimes (1.159.500.288,03 ZAR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que la somme d'un milliard cent soixante-et-onze million deux cent douze mille quatre cent douze Rand Sud Africain et trois centimes (1.171.212.412,03 ZAR) est sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à onze million huit cent soixante-seize mille quatre cent vingt-sept Rand Sud Africain et soixante-quinze centimes (11.876.427,75 ZAR) représenté par:

- deux cent cinquante million six cent soixante-douze mille huit cent cinquante-cinq (250.672.855) parts sociales ordinaires de catégorie A1,
- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A2,
- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A3,
- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A4,
- deux cent trente-quatre million deux cent quarante-deux mille quatre cent quatre vingt (234.242.480) parts sociales ordinaires de catégorie A5,

ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Rand Sud Africain (0,01 ZAR) et toutes entièrement libérées; l'ensemble des parts sociales ordinaires de catégorie A1 à A5 sont référencées comme "Parts Sociales Ordinaires". L'ensemble des parts sociales préférentielles de catégorie B1 à B5 qui seront émises par la Société auront une valeur nominale d'un centime de Rand Sud Africain (0,01 ZAR) et seront référencées comme "Parts Sociales Préférentielles", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les "Parts Sociales".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 février 2015. 2LAC/2015/3159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028756/247.

(150033287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028063/9.

(150032122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and fifteen,

on the fourth day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 21 January 2015, its publication in the Mémorial still pending,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the delegates of the Board of Directors of the Company, on 02 February 2015,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at EIGHTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED point TWO HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (84,900.275 EUR) divided into three million three hundred ninety-six thousand and eleven (3,396,011) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed today at ONE HUNDRED SIXTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE point EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (166,975.825 EUR) to be divided into six million six hundred and seventy-nine thousand thirty-three (6,679,033) shares each with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of 16 December 2014 together with its delegates by resolutions taken on 02 February 2015 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of THIRTEEN point FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (13.525 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of EIGHTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTEEN point EIGHT HUNDRED EURO (84,913.800 EUR) by the creation and issue of five hundred and forty-one (541) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total five hundred and forty-one (541) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the resolutions of the delegates of the Board of Directors dated 02 February 2015.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of ONE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTY-FOUR point NINE HUNDRED AND FORTY-NINE EURO (198,934.949 EUR) by contributions in cash made to the Company, so that the aggregate amount of ONE HUNDRED AND NINETY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY-EIGHT point FORTY-SEVEN EURO (198,948.47 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The corporate subscribed share capital is set at EIGHTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND THIRTEEN point EIGHT HUNDRED EURO (84,913.800 EUR) divided into three million three hundred

ninety-six thousand five hundred and fifty-two (3,396,552) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each.”

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (second paragraph). “The company’s authorized share capital is fixed at ONE HUNDRED SIXTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-TWO point THREE HUNDRED EURO (166,962.300) EUR divided into six million six hundred seventy-eight thousand four hundred and ninety-two (6,678,492) shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) each.”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze,

le quatre février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d’Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l’Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2015, sa publication au Mémorial étant en cours,

en vertu d’une procuration lui conférée par résolutions adoptées par les délégués du Conseil d’Administration de la Société en date 02 février 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s’élève actuellement à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT virgule DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (84’900,275 EUR) divisé en trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille et onze (3’396’011) actions d’une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu’en vertu de l’Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé aujourd’hui à CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE virgule HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (166’975,825 EUR) qui sera divisé en six millions six cent soixante-dix-neuf mille trente-trois (6’679’033) actions ayant chacune une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) et qu’en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d’Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d’Administration de la Société, par ses décisions du 16 décembre 2014, ainsi que ses délégués par leurs résolutions datées du 02 février 2015 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l’Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de TREIZE virgule CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (13,525 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT TREIZE virgule HUIT CENTS EUROS (84’913,800 EUR) par la création et l’émission de cinq cent quarante et une (541) nouvelles actions, d’une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l’Article CINQ (5) des statuts, le conseil d’administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et

a accepté la souscription de la totalité des cinq cent quarante et une (541) actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant les résolutions des délégués du Conseil d'Administration datées du 02 février 2015.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE-QUATRE virgule NEUF CENT QUARANTE-NEUF EUROS (198'934,949 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT virgule QUARANTE-SEPT EUROS (198'948,47 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT TREIZE virgule HUIT CENTS EUROS (84'913,800 EUR) divisé en trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-deux (3'396'552) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX virgule TROIS CENTS EUROS (166'962,300 EUR) divisé en six millions six cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (6'678'492) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 février 2015. Relation: EAC/2015/3185. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015028802/148.

(150032773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Sanlorenzo Adria East SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.470.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fifteen, on the third day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SANLORENZO ADRIA EAST SA", in voluntary liquidation, a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 132470, (the "Company"), originally incorporated under the name of "ADRIA EAST SA", pursuant to a deed of Me Jacques DELVAUX, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2598 of November 14, 2007,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the said notary Jacques DELVAUX, on April 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1358 of June 3, 2008, containing notably the adoption by the Company of its current denomination.

The Company has been put into voluntary liquidation and Mr. Stéphane WARNIER, employee, born in Watermael-Boitsfort (Belgium), on March 25, 1966, residing professionally in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, has been

appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the officiating notary, on December 10, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mrs. Jessy BOUCHÉ, employee, residing professionally in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

The Chairperson appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs. Danielle BUCHE, employee, residing professionally in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That on January 23, 2015, a shareholders' extraordinary meeting has resolved to approve the report of the liquidator dated January 21, 2015 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on December 9, 2014 (the "Liquidation Accounts") and appointed "CHESTER & JONES S.à r.l.", a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 120602, as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") to prepare the closing accounts and the report of the auditor.

B) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Examination and acknowledgement of the Auditor's Report;
2. Approval of the Closing Accounts;
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company as reflected in the Closing Accounts of the Company, to the shareholders;
5. Approval of the keeping of the books of the Company for a period of five years at the registered office of the Liquidator;
6. Discharge to the members of board of the meeting.
7. Approval of the termination and closing of the liquidation;
8. Miscellaneous.

C) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

D) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

E) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

F) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After due consideration the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Meeting acknowledges the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Meeting resolves to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to the shareholders, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Meeting gives full discharge to the members of the board of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, i.e.: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Seventh resolution

The Meeting declares the liquidation of the Company terminated and closed.

No further item being on the agenda of the meeting and nobody asking to speak, the Chairperson then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "SANLORENZO ADRIA EAST SA", en liquidation volontaire, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132470, (la "Société"), originellement constituée sous le nom de "ADRIA EAST SA", suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2598 du 14 novembre 2007,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX, le 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1358 du 3 juin 2008, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

La Société a été mise en liquidation volontaire et Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 25 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Jessy BOUCHÉ, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que le 23 janvier 2015, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le rapport du liquidateur daté du 21 janvier 2015 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 9 décembre 2014 (les "Comptes de Liquidation") et a nommé la société à responsabilité limitée "Artemis Audit & Advisory", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, en tant que commissaire à la liquidation (le “Commissaire à la Liquidation”) chargé de l’établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l’exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu’il ressort des Comptes de Clôture de la Société, aux Actionnaires;
5. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années au siège social du Liquidateur;
6. Décharge à donner aux membres du bureau de l’Assemblée;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
8. Divers.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d’eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

F) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Après considération, l’Assemblée a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l’Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l’administration de l’enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l’Assemblée décide d’approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L’Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l’exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L’Assemblée décide d’approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu’il ressort des Comptes de Clôture, aux actionnaires, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L’Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l’Assemblée.

Sixième résolution

L’Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l’ancien siège social de la Société, i.e.: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Septième résolution

L’Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCHÉ, D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 février 2015. 2LAC/2015/2612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028772/194.

(150032928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Luna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 194.589.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

There appeared the following:

PB PCR 3 S. à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg law, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register number B 137.704,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a "Société Anonyme":

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «Luna Invest S.A.»(hereinafter the -«Company»)

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may transferred within the same municipality by decision of the board of Directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of Directors.

In the event that the board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) ordinary shares in registered form, having a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two Directors.

The Company may issue certificates representing bearer shares, which shall bear the indications provided for in article forty-one of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. These certificates shall be signed by two Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General Meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of May at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of Directors composed of three members and at least one A Director and one B Director who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a Director may not exceed six years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Directors.

The board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of Directors, but in his absence, the shareholders or the board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of Directors must be given to Directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Directors.

Any Directors may act at any meeting of the board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another Director as his proxy. A Director may represent one or more of his colleagues.

Any Director may participate in any meeting of the board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the board of Directors.

All decisions by the board shall require an absolute majority of the voters, this majority has to be represented at least by one A Director and one B Director for the decision to be adopted.

The board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Directors.

Art. 12. The board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of Directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of Directors. The delegation to a member of the board of Directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one A Director and one B Director or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Directors.

In its current relations with the public administrations, the Company is validly represented by one Director, whose signature legally commits the Company.

Art. 14. The Director(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The Company shall pay the expenses incurred by any Person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written undertaking by such Person to

repay the full amount advanced if there is a final determination that such Person is not entitled to indemnification for other reasons. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable Person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable Person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable Person.

E. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the appearing PB PCR 3 S. à r.l., prenamed, declares to subscribe to the whole corporate capital.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,350.-

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor “Commissaire aux Comptes” at one (1).

2. The following persons are appointed Directors:

Director A

- Bernd KUHN, born on 23th June 1969 in Hannover (Germany) residing professionally at Kardinal-Faulhaber-Straße 15, D-80333 München

Directors B

- Mr. Laurent KIND, Companies’ Director, born on 28th November 1971, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mrs. Yasmina BEKOUASSA, Companies’ Director, born on 17th October 1978, in Metz (France), residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor “Commissaire aux comptes”:

HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, registered in the Trade and Companies’ Register of Luxembourg, under the number B 110 094.

4. The directors and the Statutory Auditor (“Commissaire aux comptes”) terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2020.

5. The registered office of the Corporation is established at L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l’acte qui précède:

L’an deux mille quinze, le sixième jour du février.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

PB PCR 3 S.à r.l., société à responsabilité limitée, existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 137.704

ici représenté par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société anonyme:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «Luna Invest S.A.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l’aliénation par la vente, l’échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur portant les indications prévues par l'article 41 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ces certificats seront également signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres dont au moins un administrateur A et un administrateur B, associés ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions de l'assemblée générale du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration ou l'assemblée générale pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants, laquelle majorité doit comprendre au moins un administrateur A et un administrateur B pour que la décision soit adoptée.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. Le ou les administrateur(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou mauvaise gestion, en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

La Société paiera les dépenses encourues par toute personne indemnisable, selon les modalités des présentes, en relation avec et en avance du dénouement final de tout procès, à condition que la Société recevra un engagement par écrit par cette personne s'engageant à rembourser le montant intégral avancé au cas où le dénouement final révélerait que cette personne n'a pas droit à ladite indemnité pour d'autres raisons. Le dénouement de toute action, poursuite ou de tout procès par jugement, ordonnance, accord, condamnation ou plea nolo contendere ou son équivalent, ne crée pas par lui-même une présomption que la personne indemnisable n'a pas satisfait au comportement standard lui donnant droit à indemnité. La Société fera à cette personne indemnisable un paiement en espèces égal au montant intégral devant être remboursé, dès que cette dernière lui aura fait une notification de son obligation d'indemniser.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire,. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante PB PCR 3 S.à r.l, préqualifiée, déclare souscrire l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

Administrateur A

- Monsieur Bernd KUHN, né le 23 juin 1963, à Hannover (Allemagne) résidant professionnellement à Kardinal-Faulhaber-Straße 15, D-80333 München

Administrateurs B

- Monsieur Laurent KIND, Administrateur de sociétés, né le 28 novembre 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Madame Yasmina BEKOUASSA, Administrateur de sociétés, née le 17 Octobre 1978, à Metz (France), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110 094,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

5. L'adresse du siège social de la société est fixée au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation GAC/2015/1124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015028535/450.

(150032685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Äre-Resto Hausgemachten Kichen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.059.

Monsieur Richardy André, cède 20 parts de la société Äre-Resto Hausgemachten Kichen SARL à la société NIES ALLIANCE SARL RCSL B180449, 14-16, Rue de la Libération, L-3510 DUDELANGE.

Dudelange, le 1-08-2014.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015027116/12.

(150031943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.520,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.178.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of SAI HOLDING S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.178, and having a share capital of eleven thousand five hundred and twenty Pounds Sterling (GBP11,520), incorporated on 2 December 2010 by a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number C-109, on 19 January 2011. The articles of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 13th August 2012 and published in the Mémorial, number 2356 on 21st September 2012.

The Meeting was presided by Me Anna HERMELINSKI-AYACHE, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Mathieu GIROTTO, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II) It appears from the said attendance list that all the shares in issue were represented at the present Meeting.

III) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any convening notice so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV) The present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

I. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred and twenty-eight Pounds Sterling (GBP5,328) to bring it from its current amount of eleven thousand five hundred and twenty Pounds Sterling (GBP11,520) to sixteen thousand eight hundred and forty-eight Pounds Sterling (GBP16,848) by the creation and issue of five thousand three hundred and twenty-eight (5,328) shares, being two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.1. shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.2. shares, of a par value of one British Pound (GBP1.00) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of five thousand three hundred and twenty-eight British Pounds (GBP5,328) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares and payment of the Subscription Price by the subscribers by way of a contribution in cash;

II. Reduction of the issued share capital of the Company from sixteen thousand eight hundred and forty-eight Pounds Sterling (GBP16,848) to eleven thousand five hundred and twenty Pounds Sterling (GBP11,520) by the cancellation and repurchase of five thousand three hundred and twenty-eight (5,328) shares, being two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A3.1. shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A3.2. shares of the Company, each with a par value of one Pound Sterling (GBP1.00) for an aggregate cancellation amount of six million eight hundred and seventy-five thousand five hundred and seventy-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP6,875,575.98) (the "Cancellation Amount");

III. Creation of two (2) new classes of shares namely, the class A4.1 shares and the class A4.2 shares and reclassification of the existing shares in issue in the Company as follows: (i) the existing five thousand three hundred twenty-eight (5,328) class A1.1 shares into two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.1 shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.1 shares and (ii) the existing five thousand three hundred twenty-eight (5,328) class A1.2 shares into two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.2 shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.2 shares;

IV. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to be read as follows in order to reflect the above resolutions:

"The capital is set at eleven thousand five hundred and twenty British Pounds (11,520) represented by eleven thousand five hundred and twenty (11,520) shares of a par value of one British Pound (GBP 1.00) each divided into:

(i) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.1 shares;

(ii) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.1 shares;

- (iii) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.2 shares;
- (iv) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.2 shares
- (v) two hundred and sixteen (216) class B1.1 shares; and
- (vi) two hundred and sixteen (216) class B3.1 shares;
- (vii) two hundred and sixteen (216) class B3.2 shares
- viii) two hundred and sixteen (216) class B3.2 shares

the shares listed under items (i) to (iv) being referred to as the “Class A Shares”, the shares listed under items (v) to (viii) being referred to as the “Class B Shares” and collectively the Class A Shares and the Class B Shares are referred to as the “Shares”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association provided that throughout the present articles of association where reference is made to the class A2.1 shares, the class A2.2 shares, the class B2.1 shares and the class B2.2 shares the same provisions apply to the class A4.1 shares, the class A4.2 shares, the class B3.1 shares and the class B3.2 shares respectively. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

After deliberation, the following resolutions were passed:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred and twenty-eight Pounds Sterling (GBP5,328) from its current amount of eleven thousand five hundred and twenty Pounds Sterling (GBP11,520) to sixteen thousand eight hundred and forty-eight Pounds Sterling (GBP16,848) by the creation and issue of five thousand three hundred and twenty-eight (5,328) shares, being two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.1. shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.2. shares, of a par value of one British Pound (GBP1.00) (collectively the “New Shares”) for a total subscription price of five thousand three hundred and twenty-eight Pounds Sterling (GBP5,328) (the “Subscription Price”).

The meeting acknowledges that the shareholder STAR II Agatha Limited Partnership expressly waives its preferential right of subscription.

The New Shares have been subscribed by the following subscribers (the “Subscribers”) in the proportions set forth below pursuant to subscription forms which having been initialled by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Subscriber	Number of New Shares	Class of shares	Subscription Price (GBP)
PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A.	2,664	Class A1.1	2,664
PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A.	2,664	Class A1.2	2,664
Total	5,328		5,328

The five thousand three hundred and twenty-eight (5,328) New Shares have been subscribed at the Subscription Price and paid by the Subscribers by way of a contribution in cash.

Evidence of such payments for the New Shares has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from sixteen thousand eight hundred and forty-eight Pounds Sterling (GBP16,848) to eleven thousand five hundred and twenty Pounds Sterling (GBP11,520) by the cancellation and repurchase of five thousand three hundred and twenty-eight (5,328) shares, being two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A3.1. shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A3.2. shares, of the Company, each with a par value of one Pound Sterling (GBP1.00) in the proportions as set out below for an aggregate cancellation amount of six million eight hundred and seventy-five thousand five hundred and seventy-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP6,875,575.98) (the “Cancellation Amount”):

Shareholders	Number of shares to be cancelled and repurchased
PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A.	- 2,664 A3.1 - 2,664 A3.2
Total	5,328 class A shares

The Cancellation Amount shall be allocated between the Inc Shares and the Cap Shares according to article 13.4 of the articles of association of the Company.

Out of the Cancellation Amount, (i) five thousand three hundred and twenty-eight Pounds Sterling (GBP5,328) being the nominal value of the Class A Shares (as defined in article 5.1 of the articles of association of the Company) represent the nominal amount of the Class A Shares and (ii) six million eight hundred and seventy thousand two hundred and forty-seven Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP6,870,247.98) relating to the Class A Shares represent the amount

other than the Chargeable Gains (as defined in article 13.4 of the articles of association of the Company) received by the Company, less any costs and taxes relating thereto.

Third resolution

The Meeting resolved to create two (2) new classes of shares namely, the class A4.1 shares and the class A4.2 shares, and reclassify the existing shares in issue in the Company as a result of the above resolutions as follows:

(i) the existing five thousand three hundred twenty-eight (5,328) class A1.1 shares into two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.1 shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.1 shares and (ii) the existing five thousand three hundred twenty-eight (5,328) class A1.2 shares into two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.2 shares and two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.2 shares.

Fourth resolution

The Meeting resolved as a consequence of the above resolutions to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

“The capital is set at eleven thousand five hundred and twenty British Pounds (11,520) represented by eleven thousand five hundred and twenty (11,520) shares of a par value of one British Pound (GBP 1.00) each divided into:

- (i) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.1 shares;
- (ii) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.1 shares;
- (iii) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A1.2 shares;
- (iv) two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A4.2 shares
- (v) two hundred and sixteen (216) class B1.1 shares; and
- (vi) two hundred and sixteen (216) class B3.1 shares;
- (vii) two hundred and sixteen (216) class B1.2 shares
- (viii) two hundred and sixteen (216) class B3.2 shares

(the shares listed under items (i) to (iv) being referred to as the “Class A Shares”, the shares listed under items (v) to (viii) being referred to as the “Class B Shares” and collectively the Class A Shares and the Class B Shares are referred to as the “Shares”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association provided that throughout the present articles of association where reference is made to the class A2.1 shares, the class A2.2 shares, the class B2.1 shares and the class B2.2 shares the same provisions apply to the class A4.1 shares and the class A4.2 shares, the class B3.1 shares and the class B3.2 shares respectively. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the general meeting of shareholders are estimated at two thousand three hundred Euro (EUR 2.300.-).

The amount of five thousand three hundred and twenty-eight Pounds Sterling (GBP5,328) corresponds to the amount of seven thousand one hundred and thirty Euro and fifty-nine Eurocent (EUR 7,130.59) according to the exchange rate published on XE.COM on January 28th, 2015.

The amount of six million eight hundred and seventy-five thousand five hundred and seventy-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP6,875,575.98) corresponds to the amount of nine million two hundred thousand seven hundred and four Euro and sixty-six Eurocent (EUR 9,200,704.66) according to the exchange rate published on XE.COM on January 28th, 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed has been signed in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de SAI HOLDING S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.178 et ayant un capital social de onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520 GBP), constituée le 2 décembre 2010 par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

(le «Mémorial») numéro C-109, le 19 janvier 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer le 13 août 2012 et publié au Mémorial, numéro 2356 le 21 septembre 2012.

L'Assemblée a été présidée par Me Anna HERMELINSKIAYACHE, maître en droit, de résidant professionnellement à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire et comme scrutateur Me Mathieu GIROTTO, maître en droit, de résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales émises étaient représentées à la présente Assemblée.

III) Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation, de sorte que l'Assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV) La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous:

Ordre du jour

I. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille trois cent vingt-huit Livres Sterling (5.328 GBP) afin de le porter de son montant actuel de onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520 GBP) à seize mille huit cent quarante-huit Livres Sterling (16.848 GBP) par la création et l'émission de cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales, étant deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1. et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2., ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de cinq mille trois cent vingt-huit Livres Sterling (5.328 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par les souscripteurs par voie d'apport en numéraire;

II. Réduction du capital social émis de la Société de seize mille huit cent quarante-huit Livres Sterling (16.848 GBP) à onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520 GBP) par l'annulation et le rachat de cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales, étant deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A3.1. et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A3.2., de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00 GBP) chacune pour un montant total d'annulation de six millions huit cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pennies (6.875.575,98 GBP) (le «Montant d'Annulation»);

III. Création de deux (2) nouvelles catégories des parts sociales à savoir des parts sociales de catégorie A4.1 et des parts sociales de catégorie A4.2, et reclassification des parts sociales existantes émises dans la Société comme suit: (i) les cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales existantes de catégorie A1.1 en deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1 et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.1 et (ii) les cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales existantes de catégorie A1.2 en deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2 et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.2.

IV. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit afin de refléter les résolutions ci-dessus:

«Le capital social est fixé à onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520) représenté par onze mille cinq cent vingt (11.520) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00 GBP) chacune divisé en:

- (i) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1;
- (ii) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.1;
- (iii) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2;
- (iv) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.2;
- (v) deux cent seize (216) parts sociales de catégorie B1.1;
- (vi) deux cent seize (216) parts sociales de catégorie B3.1;
- (vii) deux cent seize (216) parts sociales de catégorie B1.2
- (viii) deux cent seize (216) parts sociales de catégorie B3.2

(les parts sociales énumérées sous les points (i) à (iv) étant désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie A», les parts sociales énumérées sous les points (v) à (vi) étant désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie B» et ensemble les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désignées comme les «Parts Sociales») et avec les droits et obligations fixés dans les présents statuts sous réserve que dans les présents statuts lorsqu'une référence est faite aux parts sociales de catégorie A2.1, aux parts sociales de catégorie A2.2, aux parts sociales de catégorie B2.1 et aux parts sociales de catégorie B2.2 les mêmes dispositions s'appliquent aux parts sociales de catégorie A4.1, aux parts

sociales de catégorie A4.2, aux parts sociales de catégorie B3.1 et aux parts sociales de catégorie B3.2 respectivement. Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les «Associés.»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille trois cent vingt-huit Livres Sterling (5.328 GBP) afin de le porter de son montant actuel de onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520 GBP) à seize mille huit cent quarante-huit Livres Sterling (16.848 GBP) par la création et l'émission de cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales, étant deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1., deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2., ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00 GBP) (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de cinq mille trois cent vingt-huit Livres Sterling (5.328 GBP) (le «Prix de Souscription»).

L'assemblée constate expressément que l'associé STAR II Agatha Limited Partnership a expressément renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par les souscripteurs suivants (les «Souscripteurs») dans les proportions mentionnées ci-dessous conformément aux bulletins de souscriptions qui ayant été paraphés par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux autorités d'enregistrement.

Souscripteur	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Catégorie de Parts Sociales	Prix de Souscription (GBP)
PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A.	2.664	Catégorie A1.1	2.664
PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A.	2.664	Catégorie A1.2	2.664
Total	5.328		5.328

Les cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites au Prix de Souscription et payées par les Souscripteurs par voie d'apport en numéraire.

La preuve de tels paiements pour les Nouvelles Parts Sociales a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de seize mille huit cent quarante-huit Livres Sterling (16.848 GBP) à onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520 GBP) par l'annulation et le rachat de cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales, étant deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A3.1 et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A3.2, de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00 GBP) chacune pour un montant total d'annulation de six millions huit cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pennies (6.875.575,98 GBP) (le «Montant d'Annulation»):

Associés	Nombre de parts sociales à annuler et à racheter
PGGM Infrastructure Coöperatief 2010 U.A.	- 2.664 A3.1 - 2.664 A3.2
Total	5.328 parts sociales de catégorie A

Le Montant d'Annulation sera alloué entre les Parts Sociales Inc et les Parts Sociales Cap conformément à l'article 13.4 des statuts de la Société.

Du Montant d'Annulation, (i) cinq mille trois cent vingt-huit Livres Sterling (5.328 GBP) étant la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B (telles que définies à l'article 5.1 des statuts de la Société) représentent le montant nominal des Parts Sociales de Catégorie A et (ii) six millions huit cent soixante-dix mille deux cent quarante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pennies (6.870.247,98 GBP) relatifs aux Parts Sociales de Catégorie A représentent le montant autre que les Profits Imposables (tels que définis à l'article 13.4 des statuts de la Société) perçus par la Société, diminués de tous coûts et taxes y afférents.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de créer deux (2) nouvelles catégories des parts sociales à savoir les parts sociales de catégorie A4.1, les parts sociales de catégorie A4.2, et de reclassifier les parts sociales émises dans la Société existantes comme suit:

(i) les cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales de catégorie A1.1 existantes en deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1 et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.1 et (ii) les cinq mille trois cent vingt-huit (5.328) parts sociales de catégorie A1.2 existantes en deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2 et deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.2.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé en conséquence des résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à onze mille cinq cent vingt Livres Sterling (11.520) représenté par onze mille cinq cent vingt (11.520) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00 GBP) chacune divisé en:

- (i) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.1;
- (ii) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.1;
- (iii) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A1.2;
- (iv) deux mille six cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de catégorie A4.2;
- (v) deux cent seize (216) parts sociales de catégorie B1.1;
- (vi) deux cent seize (216) parts sociales de catégorie B1.2

(les parts sociales énumérées sous les points (i) à (iv) étant désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie A», les parts sociales énumérées sous les points (v) à (vi) étant désignées comme les «Parts Sociales de Catégorie B» et ensemble les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désignées comme les «Parts Sociales») et avec les droits et obligations fixés dans les présents statuts sous réserve que dans les présents statuts lorsqu'une référence est faite aux parts sociales de catégorie A2.1 et aux parts sociales de catégorie A2.2, les mêmes dispositions s'appliquent aux parts sociales de catégorie A4.1 et aux parts sociales de catégorie A4.2, respectivement. Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les «Associés».)»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toute forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison de cette assemblée générale des associés sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300.-).

La somme de cinq mille trois cent vingt-huit Livres Sterling (GBP5.328) correspond à la somme de sept mille cent trente Euros et cinquante-neuf Eurocent (EUR 7.130,59) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 28 janvier 2015.

La somme de six millions huit cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-dix-huit Eurocent (GBP6.875.575,98) correspond à la somme de neuf millions deux cent mille sept cent quatre Euro et soixante-six Eurocent (EUR 9.200.704,66) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 28 janvier 2015.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès-verbal les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hermelinksi-Ayache, M. Giroto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2854. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028767/318.

(150032986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Octavie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 27, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 194.602.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Valérie NODE-LANGLOIS, épouse AMILHAT, dirigeante d'entreprise, née à Château-Thierry (France), le 22 août 1969, demeurant à F-75008 Paris, 6, rue de Vienne (France).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "OCTAVIE", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent cinquante-cinq mille six cents Euros (655.600,- EUR), représenté par six mille cinq cent cinquante-six (6.556) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 mars 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les six mille cinq cent cinquante-six (6.556) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Valérie NODE-LANGLOIS, épouse AMILHAT, pré-qualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédites moyennant apport en nature consistant en cent quarante-quatre (144) actions, représentant cinq virgule trente six pour cent (5,36%) du capital social de la société anonyme de droit français "COURCELLES PREVOYANCE", établie et ayant son siège social à F-75017 Paris, 20, boulevard de Courcelles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 875 860, (ci-après l'"Apport"), évalué par la partie constituante à six cent cinquante-cinq mille six cents Euros (655.600,- EUR).

Preuve de libération, de la valeur et de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport est fournie au notaire soussigné par des documents sociaux de la société "COURCELLES PREVOYANCE" ainsi que par un certificat émis par le conseil d'administration de "COURCELLES PREVOYANCE" en date du 10 février 2015, attestant la valeur, le nombre actuel des actions et leur appartenance actuelle.

Ledit certificat, signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Constatation

Le notaire soussigné constate expressément que la transmission des actions à "OCTAVIE" a été agréementée par le conseil d'administration de la société "COURCELLES PREVOYANCE" suivant agrément du 23 janvier 2015, qui reste annexé aux présentes au prescrit de l'article 11 des statuts de la société "COURCELLES PREVOYANCE".

Réalisation effective de l'apport

La comparante, en tant que fondatrice-apporteuse déclare:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- qu'elle est l'unique propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que la transmission des actions apportées est effective sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes formalités seront réalisées en France aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1527 Luxembourg, 27, rue du Maréchal Foch.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Valérie NODE-LANGLOIS, épouse AMILHAT, dirigeante d'entreprise, née à Château-Thierry (France), le 22 août 1969, demeurant à F-75008 Paris, 6, rue de Vienne (France); et
 - Monsieur Pierre AMILHAT, dirigeant de société, né à Antony (France), le 5 août 1970, demeurant à F-75008 Paris, 6, rue de Vienne (France), et
 - Monsieur Alexis NODE-LANGLOIS, contrôleur de gestion, né à Paris (France), le 3 mai 1974, demeurant à L-1527 Luxembourg, 16, rue du Maréchal Foch.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. NODE-LANGLOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 février 2015. 2LAC/2015/3154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028658/167.

(150032956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of December,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of Charme Management S.r.l., acting in its capacity as unlimited shareholder (the Unlimited Shareholder) of Charme Investments S.C.A., taken on 12 December 2014, copy of which decisions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to record that:

I. Charme Investments S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88 675 (the Company) was incorporated on 30 July 2002 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg and published on 15 October 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1487. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 21 October 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

II. According to article 5 of the Articles, the issued capital of the Company is fixed at one million eighty-five thousand three hundred and twelve euro and fifty cent (EUR 1,085,312.50) divided into eight hundred and sixty eight thousand two hundred and fifty (868,250) Shares comprising:

(i) six hundred and ninety-four thousand six hundred (694,600) redeemable Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "A Shares");

(ii) eighty-six thousand eight hundred and twenty five (86,825) ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "B Shares");

(iii) eighty-six thousand eight hundred and twenty five (86,825) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1,25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the "C Shares").

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred and sixty-eight million six hundred and twenty-five thousand eight hundred and seventy eight euro and forty cent (EUR 168,625,878.40) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as "Free Premium Reserves"), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

The Company has an authorised share capital of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) divided into eight hundred thousand (800,000) A Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, one hundred thousand (100,000) B Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each and one hundred thousand (100,000) C Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, such C Shares representing at all times at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares until 31st December 2017.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided on 12 December 2014 to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and twenty five euro (EUR 2,925) in order to bring it from its present amount of one million eighty-five thousand three hundred and twelve euro and fifty cent (EUR 1,085,312.50) to one million eighty eight thousand two hundred and thirty seven euro and fifty cent (EUR 1,088,237.50) by the creation and issuance of:

(i) one thousand eight hundred and seventy two (1,872) new A Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each together with a share premium of two hundred and forty-eight point four three seven five euro (EUR 248.4375);

(ii) two hundred and thirty four (234) new B Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each; and

(iii) two hundred and thirty four (234) new C Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each;

being two thousand three hundred and forty (2,340) new Shares in total.

The Unlimited Shareholder resolved, pursuant to article 5 of the Articles of the Company to issue these new A Shares and B Shares in Units comprising eight (8) A Shares and one (1) B Share each and these new C Shares.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of one thousand eight hundred and seventy-two (1,872) new A Shares, two hundred and thirty-four (234) new B Shares and two hundred and thirty-four (234) new C Shares of the Company as follows:

Shareholders	A Shares	B Shares	C Shares
Nextrend S.r.l.	1,872	234	
Charme Management S.r.l.			234
TOTAL	1,872	234	234

Such new Shares are paid up by way of a contribution in cash for a total amount of four hundred and sixty-eight thousand euro (EUR 468,000) out of which:

(i) two thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 2,925) is allocated to the corporate capital of the Company; and

(ii) four hundred and sixty-five thousand and seventy-five euro (EUR 465,075) is allocated to the Free Premium Reserves of the Company.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the Company.

As a consequence of such capital increase the three first paragraphs of article 5 of the Articles shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of one million eighty-eight thousand two hundred and thirty seven euro and fifty cent (EUR 1,088,237.50) divided into eight hundred and seventy thousand and five hundred and ninety (870,590) Shares comprising:

i) six hundred and ninety six thousand and four hundred and seventy two (696,472) redeemable Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the “A Shares”);

ii) eighty-seven thousand and fifty nine (87,059) ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the “B Shares”);

iii) eighty-seven thousand and fifty nine (87,059) (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the “C Shares”).

The terms “Share” and “Shares” shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred and sixty-nine million ninety thousand nine hundred and fifty three euro and forty cent (EUR 169,090,953.40) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as “Free Premium Reserves”), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions de Charme Management S.r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité) de Charme Investments S.C.A., prises le 12 décembre 2014, copie de ces décisions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Charme Investments S.C.A., une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 675 (la Société) a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002 et publié le 15 octobre 2002 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1487. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 21 octobre 2014, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

II. Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (1.085.312,50 EUR) divisé en huit cent soixante-huit mille deux cent cinquante (868.250) Actions comprenant:

(i) six cent quatre-vingt-quatorze (694.000) Actions rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions A");

(ii) quatre-vingt-six mille huit cent vingt-cinq (86.825) Actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions B");

(iii) quatre-vingt-six mille huit cent vingt-cinq (86.825) Actions (représentant à tout moment au moins 10% du capital de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après dénommées les "Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent soixante-huit millions six cent vingt-cinq mille huit cent soixante-dix-huit euros et quarante cents (168.625.878,40 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, peut être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société a un capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) divisé en huit cent mille (800.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, cent mille (100.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et cent mille (100.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, ces dernières représentant en tout temps au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions jusqu'au 31 décembre 2017.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A, Actions B et Actions C.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III. Conformément à cette autorisation, l'Actionnaire Commandité a décidé le 12 décembre 2014 d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille neuf cent vingt-cinq euros (2.925 EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre-vingt-cinq mille trois cent douze euros et cinquante cents (1.085.312,50 EUR) à un million quatre-vingt-huit mille deux cent trente-sept euros et cinquante cents (1.088.237,50 EUR) par la création et l'émission de:

(i) mille huit cent soixante-douze (1.872) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune avec une prime d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 EUR);

(ii) deux cent trente-quatre (234) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, et

(iii) deux cent trente-quatre (234) nouvelles Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune;

étant deux mille trois cent quarante (2.340) Actions nouvelles au total.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'émettre ces nouvelles Actions A et Actions B en Unités comprenant huit (8) Actions A et une (1) Action B chacune et ces nouvelles Actions C conformément à l'article 5 des Statuts de la Société.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription de mille huit cent soixante-douze (1.872) nouvelles Actions A, deux cent trente-quatre (234) nouvelles Actions B et deux cent trente-quatre (234) nouvelles actions C de la Société comme suit:

Actionnaires	Actions A	Actions B	Actions C
Nextrend S.r.l.	1.872	234	
Charme Management S.r.l.			234
TOTAL	1.872	234	234

Ces nouvelles Actions sont libérées par un apport en numéraire pour un montant total de quatre cent soixante-huit mille euros (468.000 EUR), dont:

- (i) deux mille neuf cent vingt-cinq euros (2.925EUR) sont alloués au capital social de la Société, et
- (ii) quatre cent soixante-cinq mille et soixante-quinze euros (465.075 EUR) sont alloués à la Réserve Libre de Prime de la Société.

Preuve du paiement susmentionné a été fournie à la Société.

A la suite de cette augmentation de capital, les trois premiers alinéas de l'article 5 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

La Société a un capital social d'un million quatre-vingt-huit mille deux cent trente-sept euros et cinquante cents (1.088.237,50 EUR), divisé en huit cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix (870.590) Actions comprenant:

- (i) six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-douze (696.472) Actions rachetables ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions A");
- (ii) quatre-vingt-sept mille cinquante-neuf (87.059) Actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après dénommées les "Actions B");
- (iii) quatre-vingt-sept mille cinquante-neuf (87.059) Actions (représentant en tout temps au moins 10% du capital de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, attribuées à l'Associé Commandité (ci-après dénommées les "Actions C").

Les termes «Action» et «Actions» dans les présents Statuts englobent, sauf disposition explicite ou implicite contraire, les Actions A, les Actions B et les Actions C.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent soixante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-trois euros et quarante cents (169.090.953,40 EUR) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A».

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, le dit mandataire de la personne comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028293/217.

(150033008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

FWP Lux Feeder Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028400/10.

(150033071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Security Capital European Realty Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.229.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.388.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 12-14, Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 51782 (SMCH),

represented by Pol Theisen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

SMCH, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(1) SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGMENT S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61388 and with a share capital of two million two hundred twenty-nine thousand five hundred United States Dollars (USD 2,229,500) (hereinafter, the Company), was incorporated on 4 November 1997 under the corporate name SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A., pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 701 dated 13 December 1997. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 June 2007, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1862 dated 1 September 2007.

(2) The share capital of the Company is set at two million two hundred twenty-nine thousand five hundred United States Dollars (USD 2,229,500) divided into forty-four thousand five hundred ninety (44,590) shares having a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

(3) SMCH, pre-named, is the owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

(4) The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

(5) The Sole Shareholder appoints itself, as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

(6) The Liquidator, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities, as shown in the liquidation accounts dated 17 December 2014, are the following:

- Assets amounting to sixty-seven thousand seven hundred and fifty-two United States Dollars (USD 67,752); and
- Liabilities (creditors) amounting to sixty-seven thousand seven hundred and fifty-two United States Dollars (USD 67,752).

(7) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(8) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company, including the shares held by the Sole Shareholder are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

(9) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(10) The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Frank Roseen being the sole manager of the Company for the exercise of his mandate.

(11) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

(12) The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la traduction française du texte précédent

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51782 (SMCH),

représentée par Pol Theisen, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie requérante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

SMCH, tel que représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(1) SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61388 et ayant un capital social de deux millions deux cent vingt-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.229.500 USD) (ci-après la Société), a été constituée le 4 novembre 1997 sous la dénomination SECURITY CAPITAL GLOBAL MANAGEMENT S.A., suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant alors à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 701 en date du 13 décembre 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 juin 2007, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1862 en date du 1^{er} septembre 2007.

(2) Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent vingt-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.229.500 USD) divisé en quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (44.590) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (50 USD) chacune.

(3) SMCH, susmentionnée, détient toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

(4) L'Associé Unique déclare la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

(5) L'Associé Unique se nomme lui-même en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); le Liquidateur aura tout pouvoir pour signer, exécuter et émettre tout acte ou document, de faire toute déclaration et effectuer toute tâche nécessaire ou utile afin de mettre en exécution les dispositions du présent acte.

(6) Le Liquidateur, informe que, à la date du présent acte, les actifs et passifs principaux de la Société, tel que montrés dans les comptes de liquidation en date du 17 décembre 2014, sont les suivants:

- Actifs se montant à soixante-sept mille sept cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (67.752 USD);
et

- Passifs (crédateurs) se montant à soixante-sept mille sept cent cinquante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (67.752 USD).

(7) Le Liquidateur déclare que tout le passif envers les parties tierces connues de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

(8) L'Associé Unique déclare reprendre l'intégralité des actifs et le passif de la Société, ensemble avec le compte de pertes et profits de la Société, de sorte que tout le passif et l'actif de la Société, incluant les parts sociales détenues par l'Associé Unique, sont transférées à l'Associé Unique avec effet immédiat.

(9) Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur et déclare donc qu'il n'y a aucun besoin de tenir de deuxième assemblée générale et décide de fixer immédiatement la tenue de la troisième et dernière assemblée.

(10) L'Associé Unique décide de donner décharge à M. Frank Roseen en tant que gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat.

(11) L'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société reprenant l'émission de parts sociales ou autres sûretés seront annulés.

(12) Les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, au siège social de la Société au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028782/128.

(150033007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 13. Februar 2015

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat nimmt den sofortigen Rücktritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, FIDUNORD S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister, unter der Nummer B 91.906, als Depositär der Gesellschaft, an.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 18. Februar 2015.

Für GILUX SA

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015028428/17.

(150032912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Hamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 13, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 53.727.

—
Assemblée extraordinaire du 31 janvier 2013

Première résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur HAMER Daniel, employé privé, demeurant à L-4985 Sanem, 4 rue du Verger, et ce pour une période de six ans à compter de ce jour, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Monsieur MULLER François, demeurant à L-4644 Niedercorn, 131 rue Dr. Emile Pauly au poste de commissaire aux comptes de la société, et pour une période de six ans à compter de ce jour soit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019

Fait à Soleuvre, en date du 31 Janvier 2013.

Daniel HAMER

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2015028453/20.

(150033180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.
